

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Renée MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-Françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-Iuc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 31 Octobre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **RNOV 001-673/13/CC**

### **■ Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Urbain 2013**

#### **DHCS 13/10109/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le 14 juin 2013, la Préfecture des Bouches-du-Rhône a informé Monsieur le Président de la Communauté Urbaine que l'enveloppe accordée à Marseille au titre de la Dotation de Développement Urbain 2013 (DDU) s'élevait à 2 millions d'euros. Cette Dotation, créée par la loi de finances depuis 2009, permet à cent villes particulièrement défavorisées de bénéficier de crédits complémentaires à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) pour améliorer l'offre de services rendue aux habitants des quartiers prioritaires.

La Préfecture des Bouches-du-Rhône a souhaité que Marseille Provence Métropole s'associe à cette programmation en déposant des demandes de subventions pour des projets réalisables dès 2013 en ciblant notamment les territoires situés en Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP).

Trois opérations éligibles à la Dotation de Développement Urbain ont été identifiées par les services de Marseille Provence Métropole et de l'Etat pour un montant total de 237 800 euros pour lesquels Marseille Provence Métropole demande une subvention à l'Etat de 187 800 euros représentant 79% du coût des actions.

Le premier projet consiste à permettre la poursuite de l'animation de la Centrale de mobilité dédiée à l'insertion professionnelle par la Maison de l'Emploi de Marseille en 2013 au delà de la période de financement 2010-2012 assurée par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) dans le cadre du plan Espoir Banlieue, le FEDER quartiers sensibles et Marseille Provence Métropole. La subvention sollicitée auprès de l'Etat est de 54 000 euros sur un coût total de l'action de 67 500 euros.

Le deuxième projet vise à relancer avec Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention (ADDAP), dans la continuité de l'opération « Printemps des quartiers » réalisée de 2010 à 2012, 32 chantiers éducatifs mobilisant 180 à 200 jeunes et les services de propreté de Marseille Provence Métropole pour l'amélioration de la propreté et du cadre de vie sur une vingtaine de sites sélectionnés prioritairement en Zones de Sécurité Prioritaire. La subvention sollicitée auprès de l'Etat est de 118 800 euros sur un coût total de l'action de 148 500 euros.

Le troisième projet consiste en la mise en place d'un chantier éducatif de trois mois dans le cadre de l'action « Yes We Camp », camping artistique et urbain, à l'Estaque, ce chantier permettra d'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle six personnes issues des quartiers prioritaires des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements. La subvention sollicitée auprès de l'Etat est de 15 000 euros sur un coût total de l'action de 21 800 euros.

Les modalités de financement par Marseille Provence Métropole des trois opérations concernées font l'objet de rapports au Bureau et au Conseil présentés ce même jour.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 ;

**Signé le 31 Octobre 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013**

- La loi du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 ;
- La circulaire NOR : INTB1309210C du 23 avril 2013 concernant la Dotation de Développement Urbain pour 2013 et définissant les critères d'éligibilité ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le courrier de Madame la Préfète déléguée à l'Égalité des Chances du 14 juin 2013.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence souhaite s'associer directement aux efforts de l'État et de la Ville de Marseille en faveur des habitants des quartiers prioritaires, et notamment ceux situés en Zones de Sécurité Prioritaire.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article unique :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter auprès de l'État des subventions à hauteur de 187 800 euros au titre des crédits de la Dotation de Développement Urbain 2013 affectés à Marseille selon le tableau joint en annexe. Ces subventions seront positionnées sur le compte 74718.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
A la Politique de la Ville

Philippe SAN MARCO

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI